

## **Flash n° 9 : FN et immigration : mensonges sur mensonges !**

Ces derniers mois, le FN aura habitué le public aux mensonges ; le journal « Le Monde » en a relevé 19 lors du débat télévisé qui l'opposait à Emmanuel Macron, mercredi 3 mai 2017. Et même sur son thème de prédilection, l'immigration (présentée comme la principale source des maux du pays), le FN ment.

Dans son programme présidentiel, le Front national propose de réduire le nombre de titres de séjour délivrés annuellement à 10.000. Aujourd'hui, ils sont environ 200.000, une grandeur d'ordre invariable depuis les quinze dernières années et comprennent des situations extrêmement différentes : étudiant/e/s, réfugiés politiques « statutaires », conjoints de Français/Françaises, bénéficiaires du regroupement familial...

Sans rompre avec la plupart de ses engagements internationaux, découlant de la Convention de Genève de 1951 ou de la Convention européenne des droits de l'homme, il serait impossible à la France d'effectuer une telle réduction de 95 %, qui conduirait par ailleurs à méconnaître gravement les droits fondamentaux garantis à tous les êtres humains.

Tout au cours de cette campagne, le FN n'a cessé de mentir sur l'immigration comme le montre ce petit florilège.

### **Marine Le Pen, le 9 février dans L'Emission politique sur France 2 : *Si je suis élue, la naturalisation par mariage ne sera plus automatique***

C'est faux parce que ça n'est pas automatique, de toute façon, mais soumis à des conditions : quatre ans de séjour régulier en France, communauté de vie non interrompue avec l'époux / épouse de nationalité française, bonne connaissance de la langue française.

### **Marine Le Pen, toujours le 9 février : Elle interdira la double nationalité ; en prétendant que ce serait déjà le cas ailleurs :**

Ce qui est faux (au contraire, la double nationalité est autorisée en Allemagne depuis 2000 ; elle ne l'était pas auparavant). Elle reste en revanche interdite dans certains pays, notamment la Chine.

### **David Rachline (directeur de campagne de Marine Le Pen) le vendredi 31 mars dans l'émission Bourdin direct, en défendant l'idée d'introduire la préférence nationale :**

Il est logique que lorsque l'on est français, on soit prioritaire dans son pays. Ça nous paraît logique et c'est le cas dans beaucoup de pays. Le journaliste l'interroge : *Quels pays ?, dites-moi parce que je suis allé regarder et je n'ai pas trouvé.*

Réponse du dirigeant FN : *Mais il y en a un certain nombre. Je crois que le Maroc fait cela, il y en a beaucoup d'autres.*

C'est faux : le Maroc, précisément, a déclenché une opération de régularisation des sans papiers en 2013, et une autre début 2017. Dans les pays de l'Union européenne, la préférence nationale est de toute façon interdite tant que le droit de l'UE s'applique.

**Nicolas Bay, secrétaire général du FN le 14 février sur BFM TV : *Bien sûr que tous les immigrés ne sont pas des terroristes, en revanche tous les terroristes sont des immigrés.***

C'est faux : sur les 22 djihadistes ayant commis des attentats terroristes en France depuis 2012, 15 avaient la nationalité française et 13 étaient nés en France.

**Florian Philippot, le 7 février sur BFM TV, propose une taxe que chaque employeur devrait verser pour l'emploi d'un travailleur de nationalité étrangère.**

*« Si une entreprise veut se payer un salarié étranger, elle y mettra les moyens. Ce sera pas interdit, elle y mettra les moyens. Je vous signale que le gouvernement britannique a ce projet également dans les tiroirs, exactement le même projet. »*

Ceci est faux : Rien de tel n'est prévu au Royaume Uni, mais uniquement une taxe pour la délivrance d'un visa, lors de « l'introduction » d'un travailleur sur un emploi hautement qualifié. Ce qui existe déjà en France - la taxe OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), mais qui n'a rien à voir avec ce que demande le FN.